



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

CAT

Question écrite n° 1378

Texte de la question

Lors du congrès de l'UNAPEI, le 15 mai 1993, à Nantes, le Gouvernement a annoncé « la création, d'ici à quatre ans, de 10 000 places supplémentaires dans les centres d'aide par le travail... ». M. Jean-Claude Gayssot appelle l'attention de Mme le ministre d'État, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville, sur la nécessité de créer un centre d'aide par le travail en faveur des habitants des communes de Bobigny et Drancy en Seine-Saint-Denis (plus de 100 000 habitants). Actuellement, plusieurs Balbyniens et Dranceens sont accueillis dans des établissements très éloignés de leur domicile. Des dizaines d'autres sont en attente d'un accueil. Au vu de l'urgence des besoins, il lui demande quelles mesures concrètes elle entend mettre en œuvre pour la réalisation rapide d'un centre d'aide par le travail, attendu depuis des années par de nombreuses familles dranceennes et balbyniennes.

Texte de la réponse

On constate actuellement une demande importante de places en structures spécialisées dans l'accueil des personnes handicapées. Ce besoin trouve essentiellement son origine dans la conjugaison de facteurs structurels, comme la prolongation de la durée de la vie ou l'évolution rapide de notre société qui rend l'insertion plus difficile. Pour ce qui concerne les CAT, le nombre actuel d'établissements (environ 1 100) et de places (environ 70 000) demeure encore insuffisant et le Gouvernement est très préoccupé par ce problème de l'accueil en structure spécialisée. Aussi, le ministre d'État, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville, considère-t-il cette question comme prioritaire et a-t-il chargé ses services d'en faire une étude qui permettra de dégager les solutions possibles, en liaison avec les associations de personnes handicapées.

Données clés

Auteur : [M. Gayssot Jean-Claude](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1378

Rubrique : Handicapes

Ministère interrogé : affaires sociales, santé et ville

Ministère attributaire : affaires sociales, santé et ville

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 mai 1993, page 1458

Réponse publiée le : 12 juillet 1993, page 1999